



Question orale de M. Cools : horaires des commissions du Conseil communal et du Conseil de police

M. Cools rappelle que les deux dernières réunions du Conseil de police ont eu lieu le même jour et à la même heure que les commissions du Conseil communal. Et il semble qu'il en sera de même pour les deux prochaines séances.

Cela ne permet pas aux conseillers communaux membres du Conseil de police de suivre tous les travaux en commission.

À plusieurs reprises, la demande a été faite d'un autre jour pour les réunions du Conseil de police et des commissions du Conseil communal, ou a minima d'un décalage – par exemple de 45 minutes – entre la réunion du Conseil de police et celle des commissions.

Le Collège peut-il se rallier à cette proposition et organiser en conséquence l'horaire des commissions du Conseil communal ?

M. le Bourgmestre répond que M. Cools a tout à fait raison : la situation actuelle ne permet pas aux mandataires qui siègent dans les deux assemblées d'accomplir leur travail comme ils l'entendent.

Ce télescopage est dû au nouveau calendrier scolaire.

Comme il risque d'y avoir un nouveau télescopage pour la même raison lors des mois d'avril et juin, le Collège va déplacer temporairement les commissions le mardi.

Un changement de l'horaire du Conseil de police aurait plus délicat du fait que des mandataires de Watermael-Boitsfort et d'Auderghem y siègent également.